Jacques-Antoine Creuzé-Latouche (1749-1800)
Un Châtelleraudais aux multiples facettes

Claudine Pauly

Jacques-Antoine Creuzé de La Touche (dit Creuzé-Latouche)[1] est né à Châtellerault le 18 septembre 1749, dans un milieu de bonne bourgeoisie. Il appartenait à la famille très connue des Creuzé[2], divisée en plusieurs branches, et dont les membres avaient occupé diverses charges locales.

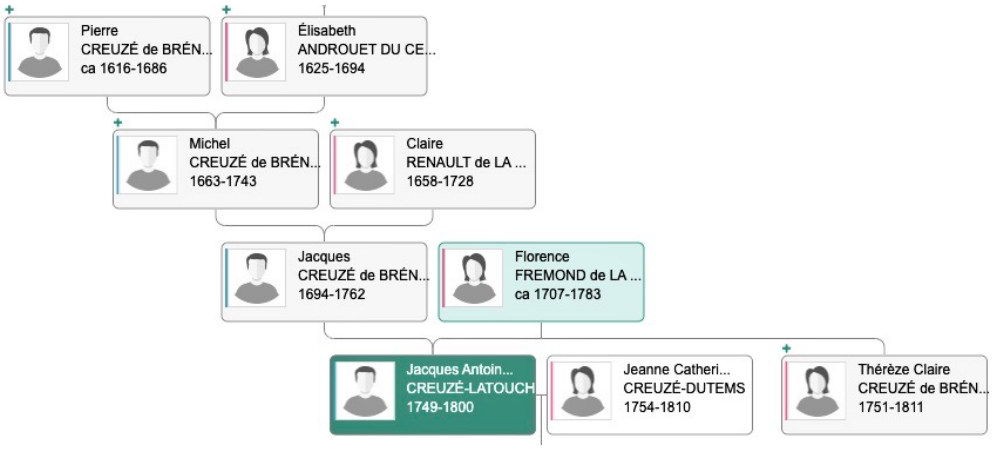
Son bisaïeul, **Pierre Creuzé**, sieur de Brénusson (Thuré) :
- Né en 1616, décédé en 1686 à Châtellerault ;
- Orfèvre, marchand ;
- Il a épousé le 28 avril 1641, à Châtellerault, Élisabeth, la petite-fille de Jacques Androuet du Cerceau, architecte qui dirigea les travaux du pont Henri-IV de Châtellerault.

Son grand-père, **Michel Creuzé**, sieur de Brénusson et de la Touche (Marigny-Brizay) :
- Né le 5 novembre 1663 à Thuré, décédé le 7 avril 1743 à Châtellerault (Saint-Jacques) ;
- Greffier en chef de la juridiction des dépôts à sel de Châtellerault en 1692 ;
- Il achète la maison du Peu, à Vaux, et ses dépendances, en 1697.

Son père, **Jacques Creuzé**, sieur de la Touche :
- Né le 6 août 1694 à Châtellerault (Saint-Jean-Baptiste), décédé le 4 août 1762 à Châtellerault (Saint-Jacques) ;
- Receveur du Tabac, conseiller du roi, capitaine concierge du château de Châtellerault[3].

Sa mère, **Marie Frémond de La Merveillère**, Dame du Verger :
- Née le 21 juin 1708 à Châtellerault, décédée le 7 janvier1783 à Châtellerault ;
- Leur mariage a eu lieu le 3 juillet 1741, à Châtellerault, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Une de ses sœurs, Thérèse Claire Creuzé de Brénusson :
- Née en 1751, décédée le 3 octobre 1811 ;
- Mariée le 25 septembre 1770 à Châtellerault (Saint-Jacques) avec Jean Mathieu Chabiel de Morière, décédé en 1811, seigneur du Verger. Ancien gendarme de la garde ordinaire du roi.



Informations sur le site https://www.geneanet.org

[1] C'est dans le courant du XVIII[e] siècle que les Creuzé prennent l'habitude d'ajouter à leur nom celui de leur terre. Ainsi : Pierre Creuzé puis Pierre Creuzé de Brénusson, Michel Creuzé de la Touche, Jacques Creuzé de la Touche, Jacques-Antoine Creuzé de la Touche. Jacques-Antoine devenu député, en 1790, deviendra alors Creuzé-Latouche.

[2] Laurent Mastorgio, *Les Creuzé et leurs alliés à Châtellerault, 1600-1850*, Geste, 2017, 292 p. À lire sans modération !

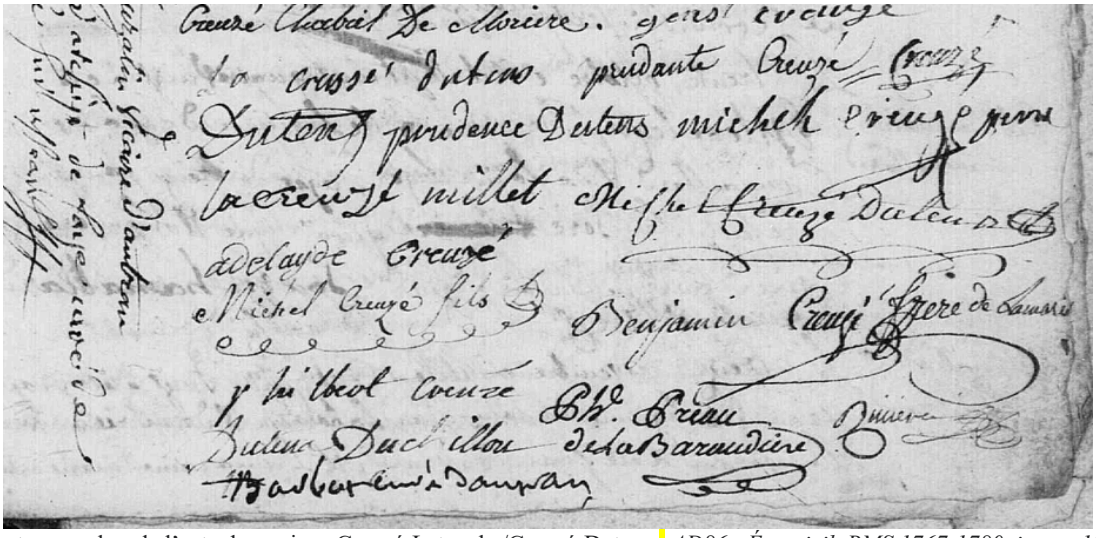
[3] À cette époque, les geôliers vivaient aux frais des prisonniers, ceux qui ne pouvaient pas payer étant abandonnés à la charité publique.

Les jeunes années de Jacques-Antoine

Il fait ses premières études à Châtellerault. Son père décède en 1762 alors qu'il n'a que 13 ans. Sa mère le fait entrer au collège, très renommé, de l'Oratoire à Niort[4]. Dans les années 1765-1770, il fréquente l'université de Poitiers[5], y étudie le droit et part à Paris où il devient avocat. À cette époque, il se passionne pour la littérature, la philosophie, les sciences et l'économie politique.
Curieux, il va découvrir la Suisse et la Savoie. (Il partira en Belgique et en Hollande en 1799, peu avant sa mort)[6].
À son retour, le 17 octobre 1780, il se marie avec sa cousine Jeanne Creuzé-Dutems.

- Née le 20 août 1754, à Châtellerault, décédée le 2 avril 1810, à Châtellerault ;
- Inhumée dans le bois du Peu à Vaux-sur-Vienne, près de son mari ;

Le mariage est célébré par le curé de Leigné-sur-Usseau, en l'église Saint-Hilaire d'Antran où habite la jeune mariée :



Signatures au bas de l'acte de mariage Creuzé-Latouche/Creuzé-Dutems. *AD86 : État civil, BMS 1767-1780, image 100.*

Deux filles naîtront de cette union :

Clémentine

- Née le 10 octobre 1781 à Châtellerault (Saint-Jean-Baptiste), décédée le 11 janvier 1862 à Châtellerault (Saint-Jean Baptiste) ;
- Mariée le 5 février 1806 à Saint-Romain-sur-Vienne avec Pierre-François Martinet, né le 6 février 1783 à Nouâtre, décédé le 18 mars 1866 à Châtellerault (Saint-Jean-Baptiste) ; avocat, maire de Châtellerault de 1830 à 1835, député pour Châtellerault de 1837 à 1842.

Laure

- Née le 18 août 1783 à Paris, baptisée à Saint-Germain-L'auxerrois ;
- Mariée le 21 janvier 1815 avec Armand Chapelain de Saint-Cyr, commissaire des poudres.

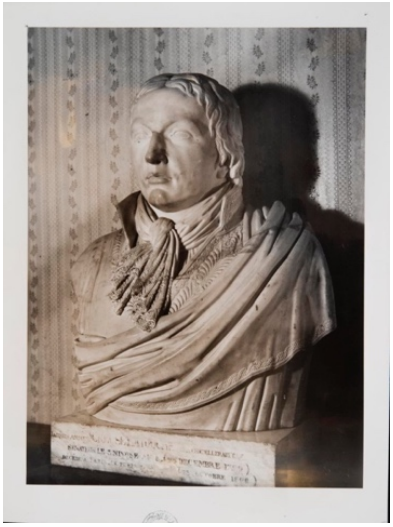
Jacques-Antoine appréciera particulièrement sa maison du Peu[7] où l'attire un goût très vif pour la campagne.

---

[4] Jean-Philippe Garran-Coulon, « Notice sur Jacques-Antoine Creuzé-Latouche », lue le 28 brumaire an 9, au Sénat conservateur, imprimée par ordre du Sénat conservateur. En ligne sur https://books.google.fr/
[5] « Histoire de l'université de Poitiers, passé et présent (1432-1932) », Imprimerie moderne Nicolas Renault, Poitiers, 1932, p. 100. En ligne sur Gallica BNF.
[6] « Notice sur la vie et les ouvrages de Creuzé-Latouche » *La gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 67, 28 octobre 1800, p. 263. En ligne sur Gallica BNF.
[7] Lire à ce sujet : Maurice Prouteaux, « La maison des champs de Creuzé-Latouche », *BSAO*, 2e trim. 1940, tiré à part, p. 368. En ligne sur Gallica BNF.

Le magistrat, un excellent législateur

En 1762, il fut agréé comme capitaine-concierge du château de Châtellerault[8]. Destiné par sa famille à faire une carrière dans la magistrature, il fit des études juridiques à Poitiers vers 1765-1770[9]. Nommé en janvier 1771 conseiller du roi, à l'élection de Châtellerault, il devint ensuite avocat au Parlement de Paris. Il refusa la place de juge qui lui était offerte dans la commission souveraine[10] établie à Saumur, celle-ci réprimandant les faux sauniers[11] *« avec plus de rigueur que les tribunaux ordinaires ».*



En 1784, il revint à Châtellerault, revêtu de la charge de lieutenant-général civil et militaire et lieutenant de police de la sénéchaussée. Dès son retour, « *possédant près de cette ville un domaine dans une situation agréable dont l'embellissement et l'amélioration l'occuperont jusqu'au dernier de ses jours, il se familiarise avec l'économie rurale, est nommé correspondant de la société royale d'agriculture de Paris et reçoit, comme prix d'encouragement, des béliers de race espagnole*[12]*»*. Des béliers qui prirent probablement le chemin de Vaux…

À la demande du maire Jean-Claude Dubois[13], il publia en 1786 une *« Ordonnance sur la prison royale de Châtellerault »* où il s'intéressait au mieux-être des prisonniers[14].

Buste de Jacques-Antoine Creuzé (auteur non déterminé), *site Kaleidos*

En 1791, il occupa les fonctions de juge à la Haute Cour d'Orléans. Le 20 avril de la même année, nommé par le département de la Vienne, il devint membre du tribunal de cassation .

L'homme politique, un révolutionnaire modéré[15]

À l'aube de la Révolution

Il fut appelé, en 1787, à l'administration provinciale du Poitou. II s'y fit remarquer par des connaissances peu communes en administration[16]. Le 20 juillet 1787, il reçut ce courrier envoyé de Versailles par le baron de Breteuil :

« Je me fais, Monsieur, un vrai plaisir de vous annoncer que le Roi vous a nommé pour présider l'assemblée de l'Élection de Châtellerault.
Je ne doute pas que vous ne receviez avec satisfaction ce témoignage de la confiance qu'a Sa majesté en votre sagesse et votre zèle et que vous ne fassiez tout ce qui ne dépendra de vous pour remplir ses vues bienfaisantes ».

---

[8] Jean Robinet, Adolphe Robert, Julien Le Chaplain, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire 1789-1815,* volume 1, Paris, Librairie historique de la Révolution et de l'Empire, 1898. Cette fonction hautement honorifique était héréditaire.
[9] « Histoire de l'université de Poitiers », *op.cit.*
[10] Ce tribunal d'exception était en fait dépendant des fermiers généraux, ce que Creuzé ne devait pas apprécier.
[11] Il y avait un grand nombre de faux-sauniers à Châtellerault dans la prison de la tour grenetière près du pont Henri-IV.
[12] « Notice sur la vie et les ouvrages de Creuzé-Latouche » *La gazette nationale, op.cit.*
[13] Jean-Claude Dubois était aussi procureur du roi, ce qui l'obligeait à visiter la prison royale et il s'inquiétait de l'absence de règlement de cette prison sordide.
[14] Christiane Escanecrabe, « L'Ordonnance sur la prison royale de Châtellerault », *RHPC (Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais),* n° 6, 2003, p. 92.
[15] Lire à ce sujet : Marcel Marion, « Un révolutionnaire très conservateur Creuzé-Latouche », *Revue d'histoire moderne,* t. XI, n° 22, mars-avril 1936, p. 102-134. En ligne sur Persée.
[16] Jean-Philippe Garran-Coulon, « Notice sur Jacques Antoine Creuzé-Latouche », *op.cit.*

Le 18 mars 1789, il fut nommé président de la commission du tiers état pour la rédaction des cahiers de doléances de Châtellerault. Dans les divers extraits de cahiers que nous avons pu consulter[17], les doléances sont presque toutes identiques. Mais, dans le cahier de Châtellerault, on perçoit bien l'esprit humaniste de J.-A. Creuzé-Latouche particulièrement pour le chapitre (il y en a huit) concernant la justice. Ce cahier a été *« fait et arrêté en l'Assemblée générale du Tiers-État en l'église des Mineurs (sic) le lundi 3 mars 1789 ».*

« Que les prisons soient rendues plus commodes et plus saines, que les accusés de contrebande soient dans une prison plus saine que celle où on les retient actuellement dans laquelle ils sont tous entassés et privés d'air et dans une seule chambre où ils ne voient jamais de feu. Que leur nourriture soit réglée à deux livres de pain par jour »[18].
« Les députés demanderont aux États généraux l'examen des moyens de détruire la traite des nègres et la destruction de l'esclavage ».

Le 31 mars 1789, il fut élu député du tiers état à l'Assemblée nationale constituante, par la sénéchaussée de Châtellerault. Il y restera jusqu'au 30 septembre 1791.

Pendant la Révolution

À cette époque, la carrière politique du député châtelleraudais fut impressionnante. Nous nous contenterons donc d'en rappeler brièvement quelques étapes.

Du 5 septembre 1792 au 26 octobre 1795	Nommé par le département de la Vienne membre de la **Convention** où il siège avec les Girondins.
Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794)	Membre du **Comité de salut public**.
À partir du 21 vendémiaire an IV (13 octobre1795)	Membre du **Conseil des Anciens**.
Du 25 germinal an IV au 5 nivôse an VIII (Du 14 avril 1798 au 26 décembre 1799)	Membre du **Conseil des Cinq-Cents**, envoyé par le département de la Vienne. Président en juillet 1798.
Du 1er prairial au 30 prairial an IV (Du 20 mai au 18 juin 1798)	Président de l'**Assemblée nationale**.
18 brumaire an VII (9 novembre 1799)	Soutient le **coup d'État de Napoléon Bonaparte.**
3 nivôse an VIII (24 décembre 1799)	Nommé parmi les premiers membres du **Sénat conservateur.**

D'un naturel plutôt timide, Creuzé-Latouche se montra peu à la tribune où il ne se révéla pas être un grand orateur. Mais il se disait aussi que *« La tribune n'était presque qu'une arène où les passions se disputaient la gloire d'anéantir leurs adversaires ; et tant de fiel était aussi éloigné de l'esprit que du cœur de Creuzé-Latouche »*[19].
En revanche, travailleur acharné, il écrivit de très nombreux rapports. L'étendue de ses connaissances lui permit de travailler sur les grandes questions qui agitaient alors le pays. Son esprit curieux et clair, sa fermeté de caractère, en firent un homme très apprécié de ses collègues.



Creuzé-Latouche, 1792 © *Musées de Châtellerault. alienor.org*[20]

[17] *Cahier de doléances du de la sénéchaussée de Châtellerault,* 1789, CLEF 89, p. 43.
[18] Rappelons qu'en 1786 il avait écrit une ordonnance sur la prison royale de Châtellerault.
[19] *Le Citoyen français*, 8 nov 1800, p. 4, vue 338. En ligne sur Gallica BNF.
[20] Inscriptions : JAC.ANT.CREUZE LA TOUCHE | Député à l'Afsemblée Nationale | 1789. | Malo periculofam libertatem | quam quietum fevitium. (*Je préfère la liberté avec du danger à un esclavage tranquille*). Au dos : portrait gravé de Jac. Ant. Creuzé de la Touche, Député de l'Assemblée nationale. 1790. Don Jules Duvau.



LETTRE
DE
JACQUES-ANTOINE
CREUZÉ-LATOUCHE,
DÉPUTÉ DE CHATELLERAUT
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
Aux municipalités, et aux habitans des campagnes du département de la Vienne,

Mais sous ce caractère modeste et timide se cachait un homme dont les propos étaient parfois d'une virulence étonnante ; son souci est la disparition du clergé comme ordre et la mise de ses biens à la disposition de la nation.

« La lettre qu'il écrit en mai 1790 aux municipalités et aux habitants des campagnes de la Vienne[21]*, lettre qui fut répandue à profusion dans tout ce département, est un réquisitoire véhément contre le haut clergé dont les grands biens rendent la plupart des membres fiers, voluptueux et indifférents au sort du peuple*[22] *».*

Cependant, on jugerait bien mal Creuzé-Latouche en le prenant, sur la foi de ces déclarations, pour un révolutionnaire farouche car il était tout le contraire d'un fanatique. C'était un homme modéré, ennemi de la violence.
Il refusa de voter la mort de Louis Capet en déclarant : *« Il me paraît monstrueux que, les mêmes hommes qui font les lois, puissent ordonner la mort d'un homme et je ne conçois pas comment on pourrait servir la liberté en se permettant des actes du plus terrible despotisme ».*
Le député semblait plus soucieux de l'intérêt de l'État que de celui de sa popularité. Ainsi quelques idées ne firent pas l'unanimité. Lorsqu'éclatèrent les événements tragiques de la Terreur, il se mit en retrait de la politique et ne réapparut qu'après la mort de Robespierre. Ce qui a pu paraître comme une sorte de lâcheté. Il était favorable à la grande propriété, et surtout à la grande culture, de préférence à la petite beaucoup moins productrice. *« Il faut de grandes fermes pour nourrir les grandes villes qui mourraient de faim si les terres étaient partagées en une multitude de familles ».*
Lors d'une séance au Conseil des Cinq-Cents, le 7 janvier 1798, il présenta un rapport, concernant les pères et mères des émigrés. Il s'opposait à ce que les ascendants soient privés de leurs biens jugeant que c'était *« une entreprise injuste, abusive, et que les passions révolutionnaires se laissaient volontiers entrainer à confondre les parents et les émigrés eux-mêmes ».* Le 2 février 1799, il proposa *d'établir un droit sur le sel près des salines,* rappelant l'impôt détesté de la gabelle.

La vie parisienne

À partir de son élection comme député, en mars 1789, ses nombreuses activités obligèrent Jacques-Antoine à vivre à Paris et ce pendant presque 10 ans. Il restait parfois très longtemps sans revenir au Peu. Ainsi, en octobre 1794, cela faisait trois ans qu'il n'y était pas venu (voir le document à droite)[23].
Mais *« Nous savons que sa femme et ses filles le rejoignaient souvent. L'inventaire après décès présente un nombre de lits qui indique la présence de sa famille au moins de manière temporaire »*[24].

[*Le représentant Creuzé-Latouche au président de la Convention nationale, de Paris, le 17 vendémiaire an III*] (96)

Citoyen président,

L'extrême dérangement de ma santé, et l'inutilité des remèdes que j'employe depuis longtemps pour la rétablir, m'oblige de demander à la Convention nationale, un congé de trois décades, pour les passer dans mon pays natal que je n'ai pas vu depuis trois ans. Je joins à la présente le témoignage de l'officier de santé qui me donne ses soins.

CREUZÉ-LATOUCHE.

Voici quelques adresses glanées au fil de nos recherches : Rue des Lavandières, Paris ; 14 rue Neuve Saint-Augustin, Paris ; Rue Royale, Versailles ; Hôtel des Armes de l'Empire, rue Dauphine, Paris (1790-1791) ; 11 rue de Hautefeuille, vis-à-vis de l'hôtel d'Angleterre (1793) ; 4 rue des Marais, faubourg Saint-Germain (1798). Que de déménagements !

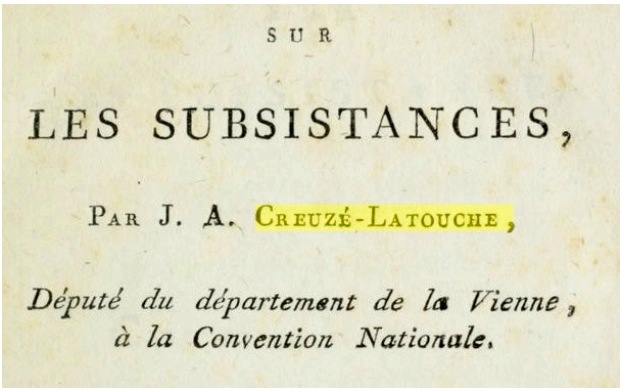
---

[21] *Lettre de Jacques-Antoine Creuzé-Latouche, député de Châtellerault à l'Assemblée nationale, aux municipalités, et aux habitants des campagnes du département de la Vienne,* Paris, s.d., 1790- 1791, 74 p. En ligne sur Gallica BNF.
[22] Marcel Marion, « Un révolutionnaire très conservateur Creuzé-Latouche », *op.cit.*
[23] *Demande de congé du représentant Creuzé-Latouche pour des raisons de santé, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794).* Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII- CNRS éditions, 1994. p. 410.
[24] Laurent Mastorgio, *Les Creuzé et leurs alliés à Châtellerault, op.cit.,* p.73.

L'économiste, un agriculteur « distingué »

Creuzé-Latouche s'intéressait à de nombreux domaines : industrie, commerce, finances... mais surtout au développement de l'agriculture dans les campagnes comme le prouve sa *« Description topographique du district de Châtelleraud, département de la Vienne*[25]».
Comme son contemporain, Louis de Pérusse des Cars, il suivait attentivement les travaux des agronomes, et les théories des physiocrates[26]. Il tenta même de les mettre en pratique, semant, plantant, particulièrement des arbres, dans les terrains jouxtant sa maison de Vaux.

Ancien premier magistrat de Châtellerault, il avait promu, dès 1785, le principe de libre circulation face aux plaintes des habitants qui soupçonnaient les marchands de spéculation ; il chercha alors à se présenter comme l'héritier de Turgot[27] et des principes de la physiocratie.
Le député se fit l'avocat du libre commerce des subsistances en 1792 et surtout au printemps 1793[28], époque à laquelle il publia de nombreux rapports dont celui sur les subsistances où il rappelait son rôle à Châtellerault, en 1785.


SUR

LES SUBSISTANCES,

PAR J. A. CREUZÉ-LATOUCHE,

Député du département de la Vienne, à la Convention Nationale.

« Lors de la grande sécheresse de l'année 1785 qui fit redouter une mauvaise récolte et qui pouvait par conséquent servir de motif ou de prétexte à quelques-unes de ces restrictions à la libre circulation des céréales, Latouche fut assez habile pour refuser à la populace des mesures dont elle aurait été la première à pâtir : si bien que dans la région de Châtellerault la circulation des blés put se faire sans difficulté[29] *».*

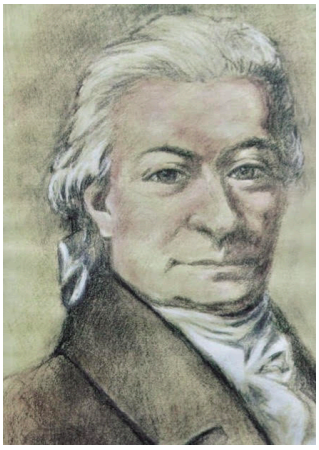
Quand se calma un peu la violente tempête qui venait de secouer la France, Creuzé-Latouche demanda à la Convention, le 30 janvier 1795, d'ajouter une chaire d'économie politique à celle de la jeune École normale[30], et en juin, d'abolir le décret du 4 décembre 1793 qui *« ordonnait le dessèchement de diverses zones humides, accusant les jacobins d'avoir rompu les équilibres écologiques et sociaux de certaines de ces régions*[31] *»*. Le député était un précurseur !

De 1795 à 1800, il fut membre de l'Institut national, classe des sciences morales et politiques (section d'économie politique) où il donna quelques mémoires remarqués.
En 1797, il devint membre fondateur de la Société d'Agriculture de la Seine[32].

---

[25] Jacques-Antoine Creuzé-Latouche, *Description topographique du district de Châtelleraud, département de la Vienne,* Imprimerie Guimbert, Châtellerault, 1790. En ligne sur Gallica BNF.
[26] Claudine Pauly, « De la production à la consommation alimentaire au temps du marquis de Pérusse des Cars », *RHPC, (Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais),* n° 45, mai 2023, p. 55.
[27] Turgot, contrôleur général des Finances, avait décrété, en 1774, la libre circulation des grains d'une province à l'autre en supprimant les douanes intérieures existant entre les provinces.
[28] *Convention nationale. Rapport des députés de la Convention nationale réunis, pour présenter leurs idées en faveur de la liberté entière du commerce des grains, par J. A. Creuzé-Latouche, député de la Vienne à la Convention nationale ;* Imprimé par ordre de la Convention nationale et envoyé aux 84 départements, Paris, Imprimerie nationale, 1792. En ligne sur Gallica BNF.
[29] *Convention nationale. Discours et projet de décret de J.-A. Creuzé-Latouche, sur les subsistances, proposés dans la séance de la Convention nationale du 28 avril 1793...* Texte imprimé, Paris, Imprimerie nationale (s. d.), cité par Marcel Marion, « Un révolutionnaire très conservateur Creuzé-Latouche », *op.cit.* En ligne sur Gallica BNF.
[30] *Discours sur la nécessité d'ajouter à l'École normale un professeur d'économie politique ; par J. A. Creuzé-Latouche, Député du département de la Vienne* ; imprimé par ordre de la Convention nationale et distribué aux élèves de l'École normale, Paris, Imprimerie nationale, Pluviôse, l'an I-II [1794-1795]. En ligne sur Gallica BNF.
[31] Julien Vincent, « Le regard de la sentinelle terre, topographie et économie politique après Thermidor ». Annales historiques de la Révolution française 2020/1 (n° 399), pages 69 à 96. En ligne sur CAIRN.
[32] Comité des travaux historiques et scientifiques, Institut rattaché à l'École des Chartes. https://www.cths.fr/ed/index.php

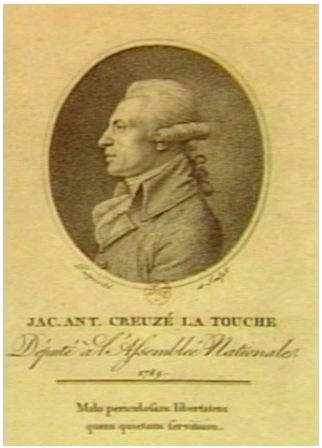
Jacques-Antoine Creuzé-Latouche et Louis de Pérusse des Cars



Pérusse des Cars (1724-1795)

Ces deux hommes se sont-ils rencontrés, fréquentés ? On pourrait le croire.

Tous les deux vivaient au siècle des Lumières. Attachés au pays châtelleraudais et à ses habitants, ils s'occupaient, avec beaucoup de bienveillance, des paysans proches de leur domaine. Férus d'agriculture, ils souhaitaient améliorer leurs terres et connaissaient bon nombre d'agronomes. La politique leur convenant, ils acceptèrent de préparer les cahiers de doléances de Châtellerault. Mais là pourraient s'arrêter leurs points communs.



Creuzé-Latouche (1749-1800)

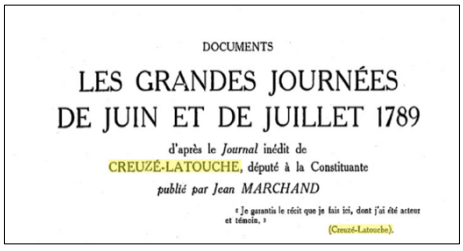
Pérusse, le militaire, avait un caractère bien trempé ; Creuzé d'un naturel timide, haïssait la violence.
Si la vie familiale était très importante pour Jacques-Antoine, Louis y faisait rarement allusion.
Curieusement, c'est le Parisien, M. de Pérusse, qui a vécu le plus à la campagne alors que le Châtelleraudais, M. Creuzé-Latouche, résidait la plupart du temps à Paris.
L'agriculture, pour Pérusse des Cars, se pratiquait sur le terrain et à une grande échelle. Si Creuzé-Latouche, plutôt homme d'écrits, s'essaya bien à quelques tentatives dans son domaine du Peu, nous sommes loin des travaux gigantesques des défrichements du marquis dans sa châtellenie de Monthoiron
La politique ? C'est assurément leur plus grande différence. Le marquis sera le représentant de la noblesse et le citoyen Creuzé celui du tiers état. L'un va défendre la noblesse et l'autre, farouche défenseur de la liberté, sera un opposant de tous les privilèges.
Se connaissaient-ils ? Lors de nos recherches sur Pérusse, nous n'avons trouvé aucune allusion à Creuzé-Latouche alors que Creuzé cite plusieurs fois Pérusse dans sa description topographique :

« En 1792, le gouvernement entreprit sur les indications de M. de Pérusse d'établir dans une partie de ces cantons plusieurs de ces familles acadiennes réfugiées en France. L'établissement fut fixé dans la paroisse de Cenan. On doit aux soins particuliers que se donna M. de Pérusse pour cette entreprise l'usage de la marne et de la charrue ».
« Les Acadiens étaient plutôt des artisans que des cultivateurs et quelques-uns excellaient particulièrement à faire des sabots commodes et légers pour les dames[33] *».*

Le « littérateur », une plume précise

Creuzé-Latouche a beaucoup écrit : 60 œuvres sont signalées à la BNF, principalement des rapports, des lettres, des discours, des mémoires préparés dans le cadre de sa fonction de député.

Il a aussi tenu un journal *« retrouvé au fond d'une bibliothèque de province ».* Ce manuscrit est inachevé. Jean Marchand[34] en a publié la partie qui lui est parvenue jugeant que ce journal *« éclaire des points intéressants et apporte le témoignage d'un homme éclairé, d'un jugement sûr, d'une valeur généralement reconnue, témoin oculaire quand ce n'est acteur du grand drame ».*


DOCUMENTS

LES GRANDES JOURNÉES
DE JUIN ET DE JUILLET 1789

d'après le *Journal* inédit de
CREUZÉ-LATOUCHE, député à la Constituante
publié par Jean MARCHAND

« Je garantis le récit que je fais ici, dont j'ai été acteur et témoin. »
(Creuzé-Latouche).

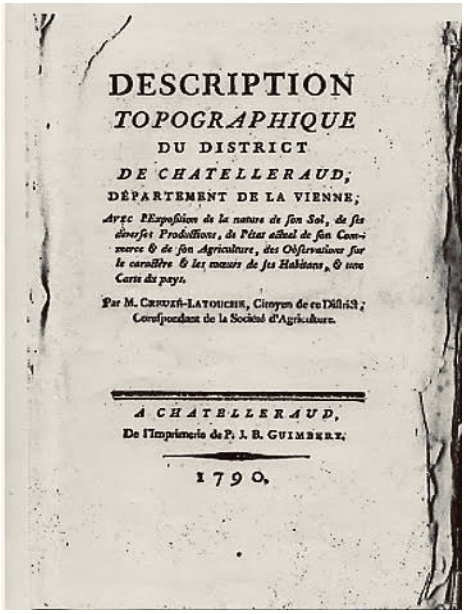
[33] Jacques-Antoine Creuzé-Latouche, *Description topographique du district de Châtelleraud, op.cit.,* p. 23 et 33.
[34] Voir l'index, p. 12.

Il comprend le compte-rendu des débats des États généraux et de l'Assemblée constituante, avec le récit des plus importants événements de Versailles et de Paris, du 18 mai au 29 juillet 1789, avec des pages caractéristiques, celles, surtout, où Creuzé rapporte la séance royale du 23 juin, les scènes du 14 juillet, le voyage du roi à Paris…[35].

Mais Jacques-Antoine Creuzé-Latouche était surtout connu pour sa description topographique du district de Châtellerault :

« un ouvrage remarquable présenté à la Société d'Agriculture par Cadet de Vaux et Parmentier, qui se félicitaient à cette occasion que la chose publique, après avoir passé pendant tant de siècles à des ministres qui en faisaient leur jouet, fut passée enfin à la nation elle-même, sous le règne de la liberté, qui fait naitre si naturellement la confiance et le zèle et propage partout les lumières[36] *».*

Description topographique du District de Châtellerault


DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE
DU DISTRICT
DE CHATELLERAUD;
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE;
Avec l'Exposition de la nature de son Sol, de ses diverses Productions, de l'état actuel de son Commerce & de son Agriculture, des Observations sur le caractère & les mœurs de ses Habitans, & une Carte du pays.
Par M. CREUZÉ-LATOUCHE, Citoyen de ce District; Correspondant de la Société d'Agriculture.
A CHATELLERAUD,
De l'Imprimerie de P. J. B. GUIMBERT.
1790.

Tout est dit dans cet ouvrage écrit dans un style clair et précis où l'on parle topographie, commerce, agriculture, chaque chapitre étant divisé en sous-chapitres très explicatifs.
Ainsi, dans le chapitre III, consacré à l'agriculture, l'auteur détaille, entre autres, les grains, les chenevières, les arbres fruitiers, les vignes :

« Il existe dans les paroisses de Vaux et de Saint-Romain, sur la rive gauche de la Vienne, un vignoble situé sur une côte de deux lieues de longueur, magnifiquement exposée au soleil levant, comme les côteaux des Nuits et de Beaune. Quoique les vins de Vaux et de Saint-Romain n'aient pas toutes les qualités dont ils seraient susceptibles si l'on prenait plus de précaution, ils ont cependant une supériorité reconnue dans le pays ».

Ce livre remarquable a été très apprécié à l'époque des Lumières et, de nos jours, il est régulièrement étudié par les chercheurs du CCHA…

Un autre ouvrage a retenu notre attention.

La maison des champs de Creuzé-Latouche. Plan projeté pour ma maison de Vaux[37]

Maurice Prouteaux[38] publie, le 10 mai 1903, « La maison des champs de Creuzé-Latouche ».
Après une introduction où il livre quelques informations sur la vie de Creuzé, il ajoute le plan projeté de la maison de Vaux écrit par son propriétaire, daté de 1791, à Orléans, dont il dit posséder le manuscrit.
Il en « *communique le texte presqu'intégral présenté sous forme d'un cahier de 27 pages de texte et de 4 dessins explicatifs ».*

[35] « Les grandes journées de juin et de juillet 1789, d'après le journal inédit de Creuzé-Latouche, député à la Constituante publié par Jean Marchand », *Revue des questions historiques*, Marquis de Beaucourt, 1er mai 1935. En ligne sur Gallica BNF.
[36] Marcel Marion, « Un révolutionnaire très conservateur Creuzé-Latouche », *op.cit.*
[37] Maurice Prouteaux, « La maison des champs de Creuzé-Latouche », *op.cit.,* p. 371.
[38] Voir l'index, p. 12.

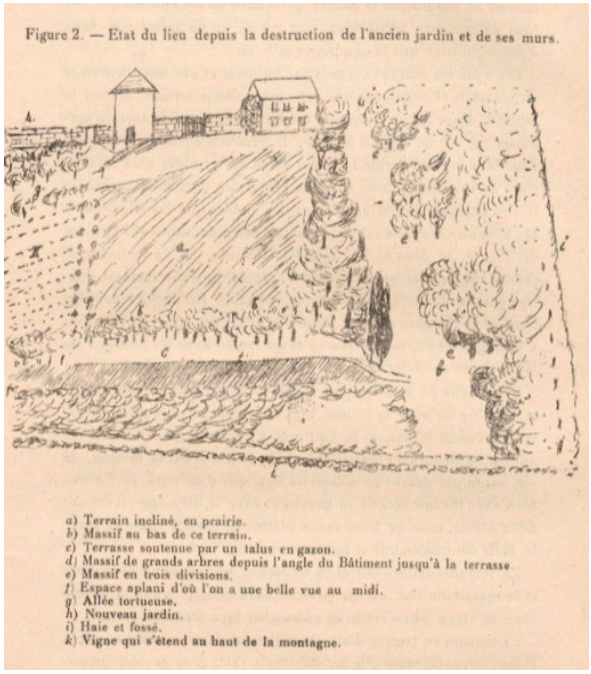


Figure 2. — Etat du lieu depuis la destruction de l'ancien jardin et de ses murs.

a) Terrain incliné, en prairie.
b) Massif au bas de ce terrain.
c) Terrasse soutenue par un talus en gazon.
d) Massif de grands arbres depuis l'angle du Bâtiment jusqu'à la terrasse.
e) Massif en trois divisions.
f) Espace aplani d'où l'on a une belle vue au midi.
g) Allée tortueuse.
h) Nouveau jardin.
i) Haie et fossé.
k) Vigne qui s'étend au haut de la montagne.

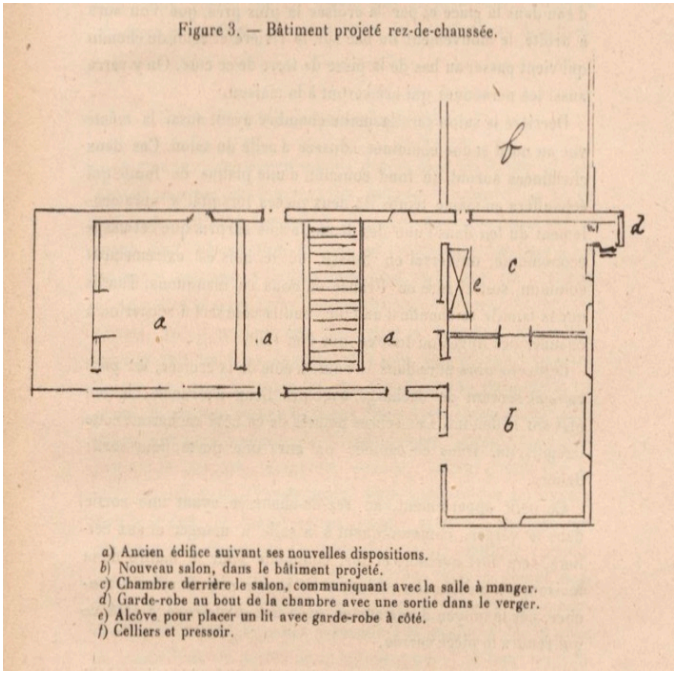


Figure 3. — Bâtiment projeté rez-de-chaussée.

a) Ancien édifice suivant ses nouvelles dispositions.
b) Nouveau salon, dans le bâtiment projeté.
c) Chambre derrière le salon, communiquant avec la salle à manger.
d) Garde-robe au bout de la chambre avec une sortie dans le verger.
e) Alcôve pour placer un lit avec garde-robe à côté.
f) Celliers et pressoir.

Qu'en est-il du *« Plan projeté pour ma maison de Vaux »* ? L'avant-propos, plutôt engagé, est conforme aux idées de l'auteur :

« Nous devons le luxe des tables aux financiers qui faisaient rapidement de grosses fortunes, dont leur grossièreté et leur égoïsme ne savaient guère se faire honneur qu'en les consacrant à leur ventre. Nous devons aussi cette partie de nos mœurs aux ecclésiastiques, aux moines opulents, aux bénéficiers célibataires, hors d'état de sentir d'autres jouissances. Enfin nous la devons à notre ancien gouvernement, dont le despotisme les engageait à se réunir et à se flatter pour se donner un plein pouvoir, par le secours les uns des autres ».
S'en suivent la situation de la propriété, la description des bâtiments, l'aménagement des pièces… Cet écrit, tout en précisions et en sensibilité, nous permet d'entrer dans l'intimité de la famille des Creuzé. Et l'on découvre toutes les attentions que l'époux et le père pouvait avoir à l'égard de ses proches dans la description des chambres dont voici un extrait :

« La chambre sur la cuisine, ayant vue sur la cour et sur le clos, sera celle de la mère de famille et s'appellera la surveillante. Elle aura, entre autres meubles, une commode et un secrétaire où seront les clés, les livres et autres objets qu'une maîtresse de maison doit avoir plus particulièrement sous sa main. Elle sera ornée de tableaux champêtres et d'histoire, indifféremment, et de portraits.
La petite chambre du fond sera nommée la chambre des demoiselles, pour avertir du respect qu'on devra lui porter. Elle sera tapissée d'un papier à fleurs, avec des cartes géographiques et des estampes représentant des sujets de vertu et de travail,
La chambre sur la salle à manger aura particulièrement une charmante vue, disposée par l'un des massifs. On la nommera chambre du printemps. Elle sera meublée en vert et ornée de Vernet et d'estampes d'après Raphaël.
Dans le bâtiment neuf, la chambre sera la chambre des philosophes. Elle sera remplie de portraits d'hommes célèbres, anciens et modernes, tant gravés qu'en médaillons de plâtre : Socrate et Platon, Newton et Descartes, La Fontaine et Molière, Corneille et Racine, Rousseau et Volta.
La petite chambre à côté sera la chambre suisse, consacrée à la mémoire du voyage délicieux que j'ai fait dans une partie de ce pays. Elle sera ornée de la carte de la Suisse, de plusieurs vues de la Suisse en gravures et de costumes enluminés que j'ai apportés de ce pays et que j'ai fait encadrer.
La troisième chambre du bâtiment neuf, au nord, sera appelée la chambre de Jean-Jacques Rousseau. Elle sera garnie en siamoise à colonnes bleues et blanches comme était la chambre qu'il occupait dans la rue Plâtrière lorsque je l'ai vu. Son buste sera placé sur un secrétaire en face de la porte ».

Ce texte nous montre aussi combien cet homme était passionné par la peinture, la littérature, la philosophie… son voyage en Suisse qui l'avait beaucoup marqué, et bien sûr, Jean-Jacques Rousseau dont il était un adepte convaincu.

Au Peu, on savait aussi accueillir. Louis Bosc d'Antic, naturaliste et botaniste, y fut convié pour un congé de Pâques[39].
Dans les années 1780, lorsque Creuzé était avocat à Paris. M[mes] Roland et Creuzé-Latouche se fréquentaient. Après le décès de ses parents[40], Eunora Roland, adolescente, fut accueillie quelque temps au Peu où les Creuzé l'élevèrent comme leur fille. Elle fut ensuite confiée à Bosc d'Antic selon le vœu de Manon Roland.

Un époux et un père attentionné

La vie semblait douce dans cette maison des champs.
Entre Jacques-Antoine et Jeanne, régnait un véritable amour qui résista au désaccord de la mère de Jacques-Antoine qui voyait là une mésalliance, les Dutems étant moins fortunés que les Latouche…

« De retour de ce voyage, il épousa une de ses parentes qu'il aimait depuis longtemps, et qui était vraiment digne de lui par les qualités de son cœur et son amabilité, mais peu partagée des biens de la fortune. Sous ce dernier rapport, il eut à vaincre de la part de sa famille de longs obstacles, qui sont comme les seuls chagrins qu'il éprouva dans tout le cours de sa vie. Depuis le premier instant de son mariage, il a constamment joui dans son domestique d'une félicité parfaite. [41]*».*

Nous avons constaté, dans le plan pour la maison de Vaux, toute l'attention que le maître des lieux portait à la vie et au confort de ses proches. Sensible à « ses femmes », il écrivait aussi : *« Les femmes ont en quelque sorte plus de besoin de commodités et d'agréments lorsqu'elles se déterminent à vivre à la campagne ».*

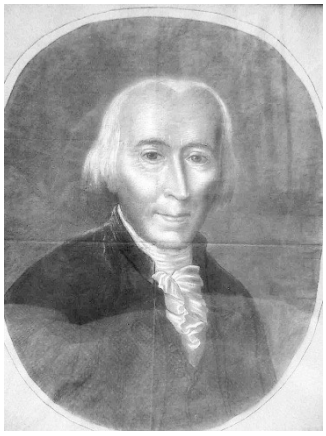
Une relation très forte unissait les parents et leurs filles. Creuzé-Latouche dirigeait lui-même l'éducation de Clémentine[42] et Laure. C'était un farouche partisan de l'Éducation. Dans les cahiers de doléances de Châtellerault de 1789, il demandait *« Que l'on établisse, dans toutes les paroisses, des écoles où les enfants apprennent à lire afin qu'étant hommes*[43] *ils soient moins sujets à être surpris ».*

En 1794, il avait proposé de réfléchir *« à l'avenir les jeunes citoyens, à savoir lire, écrire*[44] *»*
Pour elles, il avait ouvert le grand livre de la nature, s'inspirant de Rousseau et, plus près de nous, il aurait probablement suivi avec attention la pédagogie de Célestin Freinet[45]. Hypothèse peut-être hasardeuse !
« J'ai formé un petit bois auquel j'ai donné le nom de ma fille Clémentine, parce que dans sa première enfance elle a aidé à le semer. J'attends quelques arrangements de terrain pour éterniser de la même manière le nom de ma fille Laure » écrivait-il en 1791.

---

[39] Laurent Mastorgio, *Les Creuzé et leurs alliés à Châtellerault, op.cit.,* p. 73.
[40] Manon Roland de La Platière, salonnière et égérie des Girondins est arrêtée le 24 juin 1793 pour avoir participé à la conspiration contre la République. Jugée le 8 novembre, elle est condamnée à mort et guillotinée. Son mari se suicide deux jours plus tard.
[41] « Notice sur la vie et les ouvrages de Creuzé-Latouche », *La gazette nationale, op.cit.*
[42] Voir l'index, p. 12.
[43] À cette époque, l'éducation des garçons était prioritaire bien que Creuzé-Latouche ait éduqué ses filles avec beaucoup de compétence.
[44] *Convention nationale. Réflexions sur l'article du projet de Constitution qui astreint pour l'avenir les jeunes citoyens à savoir lire, écrire et exercer une profession mécanique, par Creuzé-Latouche.* Texte imprimé, Paris, Imprimerie nationale, messidor an III.
[45] Bernard Monthubert, « La pédagogie Freinet », *RHPC,* n° 41, mai 2021, p. 2.

Il fallut bien quitter la maison du Peu



Un burn-out ? Peut-être… Il ne voyait pas souvent sa femme et ses enfants. En 1791, il écrivait :

« Je souhaite vivre assez pour effectuer toutes ces idées, monument à la sensibilité paternelle, à la société conjugale, aux goûts champêtres, aux convenances d'un citoyen modeste et aux arts ».
« Si je termine mes jours avant de l'avoir exécuté, je serai redevable envers ceux qui, en s'attachant à mon projet, élèveront en même temps ce petit monument à ma mémoire [46]*».*

Portrait de Creuzé-Latouche, par sa fille Clémentine. *Musées de Châtellerault. alienor.org*

Fatigué ? Sûrement. Ses activités à l'Assemblée nationale étaient très nombreuses. En 1794, comme on l'a vu précédemment, il avait demandé un congé. L'officier de santé signalait : maux de tête, étourdissements, digestion laborieuse et lui recommandait d'aller respirer l'air natal et de pratiquer le cheval[47].
Malgré cela, d'après le journal *La Gazette « Il semblait plein de force et de santé et semblait devoir espérer de longs jours. Hélas, une fièvre épidémique le moissonna dans la maison de campagne ».* Pourtant, *« Le bonheur au sein de sa famille ne l'a point abandonné dans ses derniers moments. Il se félicitait sans cesse de voir ses maux adoucis par les tendres soins de sa femme et de ses deux filles. Oh ! qu'on est heureux, disait-il, d'être ainsi soigné quand on est malade ! »*[48].

Il mourut le 18 septembre 1800. Il n'avait que 51ans. On l'inhuma, selon son désir, dans sa propriété du Peu, au milieu des arbres qu'il avait plantés. Son épouse l'y rejoignit en 1810. Le cimetière a subi les outrages du temps. Les deux tombes ont relativement résisté bien qu'elles soient à présent envahies par des broussailles et que les murs des fossés qui les entouraient soient effondrés[49].

Mais qu'est devenu le Peu après le décès de Jacques-Antoine et de Jeanne ? Leurs filles n'ayant pas eu de descendance, Delphin-Arthur de la Fouchardière, avocat, en fit l'acquisition et commença les premières transformations vers 1891.
Enfant, son fils Georges[50] y passait ses vacances. Il écrira plus tard que ses parents possédaient « *un petit château des bords de la Vienne, à 10 kilomètres au nord de Châtellerault, le Peu*[51] *».*



Ainsi se termine notre rencontre avec Jacques-Antoine Creuzé-Latouche. Bon époux, bon père et bon ami. Révolutionnaire modéré, excellent législateur, économiste renommé, littérateur éminent, précurseur dans les domaines de l'éducation, de l'agronomie et même de l'écologie…
Mais surtout un homme passionnément attaché à la Liberté, à la Justice et à la Tolérance.
Un Châtelleraudais aux multiples facettes que nous aurions eu beaucoup de plaisir à rencontrer « vraiment ».

---

[46] Maurice Prouteaux, « La maison des champs de Creuzé-Latouche », *op.cit.,* p. 392.
[47] *Demande de congé du représentant Creuzé-Latouche pour des raisons de santé, lors de la séance du 17 vendémiaire an III*, 8 octobre 1794, *op.cit.*
[48] Jean-Philippe Garran-Coulon, « Notice sur Jacques-Antoine Creuzé-Latouche », *op.cit.*
[49] Lors de la sortie patrimoniale du CCHA en juin, il nous a été permis d'aller jusqu'au cimetière guidés par L. Mastorgio, et de découvrir le château du Peu avec sa propriétaire, *RHPC,* n° 48, p. 106.
[50] Claudine Pauly, « Des écrivains liés au Châtelleraudais, Georges de La Fouchardière », *RHPC,* n° 43, p. 61.
[51] Aimé Souché, *Belles figures et belles histoires du Poitou et des Charentes*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1952, p. 93.

Annexes

Jean Marchand

Jean Marchand est né à Lencloître le 27 octobre 1894 et décédé à Paris le l0 janvier 1988. Son père Pierre, né et marié à Saint-Genest d'Ambière, fut maire de Lencloître et conseiller général de la Vienne. Françoise, sa sœur, est décédée à Naintré en 2015. Jean dut garder des attaches poitevines puisque *Les Antiquaires de l'Ouest* et *La Grand Goule* le citèrent régulièrement.
Licencié ès lettres en 1918, archiviste-paléographe de l'École nationale des Chartes, il fut chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de guerre 1914-1918. Il effectua sa carrière au sein de l'Assemblée nationale comme bibliothécaire de 1922 à 1958 puis fut chargé de mission en Norvège par l'Assemblée nationale en 1947. Membre de nombreuses institutions et sociétés savantes, Jean Marchand fut un écrivain très productif ; il a publié plus de 60 livres portant essentiellement sur l'histoire politique et fut l'éditeur scientifique d'une trentaine de livres. Bibliophile passionné, il s'était constitué une collection très riche.

Maurice Prouteaux

Maurice Prouteaux fut administrateur en chef des colonies de 1904 à 1933. Pourquoi un administrateur des colonies s'est-il intéressé à Creuzé-Latouche ? Il a publié quelques ouvrages dont l'étude de *La maison des champs de Creuzé- Latouche* et *La Famille Dupleix en Châtelleraudais aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.*
Ces livres fleurent bon le Châtelleraudais et l'on se souvient que la famille Dupleix a eu des propriétés à Availles, à la Doubtière[52]. Dans l'état civil d'Availles, nous découvrons que Maurice Prouteaux y est né le 26 décembre 1874, de mère, Blanche Pingault et de père, René Prouteaux.
Voilà donc l'intérêt de M. Prouteaux pour le Châtelleraudais Creuzé-Latouche et son attachement pour Availles, la Doubtière, Dupleix.
Quelques recherches supplémentaires nous apprennent, entre autres, que notre Availlais a été chevalier de la Légion d'honneur en 1925 et qu'il a résidé à Poitiers de 1924 à 1937.

Clémentine Creuzé-Latouche-Martinet

Clémentine, fille de Jacques-Antoine, épousa Pierre-François Martinet. Une branche de la famille Creuzé-Latouche a possédé l'hôtel Sully, à Châtellerault, une maison que Clémentine a probablement fréquentée.
Clémentine Martinet est connue en sa qualité de peintre amateur : « Elle a laissé à sa famille et à ses amis un grand nombre de dessins et de peintures qui ne sont pas sans mérite »[53]. Parmi lesquels, un portrait de son père[54] qu'elle aurait peint alors qu'elle n'avait qu'une vingtaine d'années[55], et ci-dessous, l'intérieur de la cuisine du Peu, daté de 1833 et Monsieur Martinet, âgé, dans son intérieur du Peu[56].





[52] Claudine Pauly, *Châtellerault et son pays, d'églises en châteaux*, éditions Sutton, 2006, p. 33.
[53] « Notice sur Creuzé-Latouche », Jugement porté par Arthur Labbé, antiquaire poitevin, Châtellerault, 1891, p. 12, communiqué par Christiane Escanecrabe, chercheure au CCHA.
[54] https://www.alienor.org/collections/personne/33853-creuze-clementine
[55] Voir page précédente.
[56] Musées de Châtellerault. alienor.org